



# CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 15 janvier 2020

Communiqué de presse

## CREDIT AGRICOLE S.A. DEMANTELE 35% DU MECANISME DE GARANTIE « SWITCH »

Crédit Agricole S.A. démantèlera[1] le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A, soit moins d'un an après la publication de son nouveau Plan Moyen Terme, à l'occasion duquel il avait pris l'engagement de démanteler la moitié de cette garantie d'ici 2022.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe.

Le débouclage partiel de cette opération intragroupe constitue une nouvelle étape de la simplification de la structure de solvabilité de Crédit Agricole S.A. Il vient renforcer la capacité bénéficiaire de Crédit Agricole S.A. avec un impact relatif de 58 millions d'euros en 2020 et d'environ 70 millions d'euros en année pleine sur le résultat net part du groupe.

L'impact de cette opération sur le ratio CET1 de Crédit Agricole S.A. sera de l'ordre de -40 points de base à partir du 31 mars 2020. Crédit Agricole confirme son objectif de CET1 du Plan à Moyen Terme à un niveau de 11% pour Crédit Agricole S.A, niveau se comparant favorablement à l'exigence SREP de 8,7%. Crédit Agricole S.A, en sa qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole, bénéficie par ailleurs pleinement du mécanisme légal de solidarité financière interne.

Cette opération n'aura aucun impact au niveau des résultats et ratios de solvabilité du Groupe Crédit Agricole.

[1] Opération soumise à la constatation de l'absence de baisse de la Valeur de Mise en Equivalence Assurances au second semestre 2019, constatation qui sera faite lors de la publication des comptes au 31/12/2019.